

SNUipp Val d'Oise

Infos



n° 11 mars 2007

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Et l'école dans tout ça !!!

On avait pu nourrir l'espoir que la campagne électorale serait notamment l'occasion de débattre publiquement de la question du devenir de l'Education Nationale et de la nature des choix qui peuvent permettre la réussite de tous. Or force est de constater qu'il n'en est rien.

En place et lieu d'un réel débat nous avons surtout droit chaque jour à une série de sondages qui veulent nous faire croire, aujourd'hui plus qu'hier, que tout est joué d'avance.

Les priorités de la nation, l'école, l'emploi, l'écologie, etc. sont traitées comme des évidences. Les enjeux éducatifs ne sont pas clairement explicités et les risques insuffisamment identifiés. Tout cela manque considérablement de profondeur.

Pourtant il n'est pas besoin d'aller bien loin pour trouver des cas d'écoles. Les dernières décisions du Ministre de l'Education, qui continue d'agir dans la précipitation et seul contre tous, fournissent matière à alimenter quotidiennement ce débat.

La publication du projet de décret sur les EPEP, malgré l'opposition quasi unanime du CSE (Conseil Supérieur de l'Education), l'annonce par le ministre de la convocation du même CSE le 22 mars pour se prononcer sur des modifications importantes des programmes de l'école élémentaire à un mois des élections posent des questions aussi bien sur la forme que sur le fond.

La campagne souffre cruellement de l'absence de l'école et des services publics en général. Il est temps que ces véritables enjeux fassent l'objet de débats.

C'est pourquoi la FSU a décidé, à l'issue des travaux de son congrès, de contribuer à construire des alternatives autour de quelques axes centraux : éducation, services publics et fonctions publiques, protection sociale.

Elle propose pour cela 10 engagements pour une vraie priorité au Service Public d'Education.

C'est autour de ces axes précisés et développés dans les textes votés par son congrès que la FSU mènera ses luttes et interviendra dans le débat public.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental

Dispensé de timbrage

Déposé le jeudi 22 mars 2007

Réunion
d'information syndicale

Maison des syndicats
Cergy
Samedi 31 mars 2007

Scolarisation des élèves
en situation de handicap
dans le Val d'Oise

ouverte à tous les enseignants

Sommaire

Edito	p1
EPEP	p2-3-4
Actualités	p5
Infos	p6
Fiche de contrôle	p7
Bulletin d'adhésion	p8

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

1/2 journée Info syndicale

Réservée
EVS - AVS

Mardi 3 avril

de 13h30 - 16h30

Maison des syndicats Cergy

(Informez le directeur de sa participation)



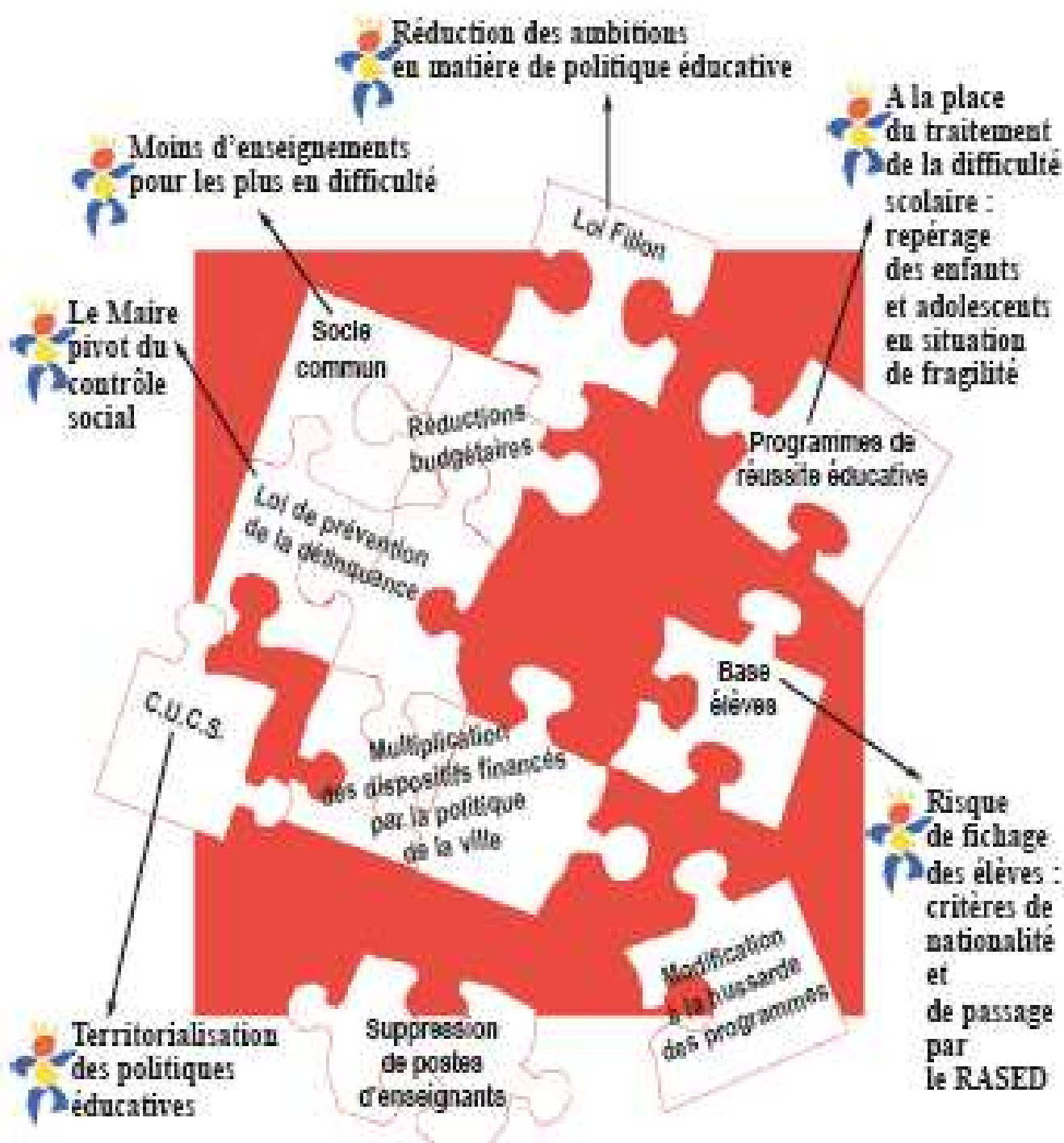
SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : http://95.snuipp.fr



Il manquait une pièce maîtresse !

Le Ministère de l'Éducation Nationale veut l'imposer contre l'avis de tous !



8NU Jpp/F&U
76, 77, 78, 81
82, 83, 84, 85





SNU.ipp/F8U
76, 77, 78, 81
82, 83, 84, 86

Les EPEP, «pièce maîtresse» d'une «territorialisation» qui s'accélère :

L'expérimentation des EPEP s'inscrit dans le cadre de la loi de Décentralisation (Loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales- Art. 86) qui transfère aux collectivités territoriales des prérogatives antérieurement assurées par l'Etat.

Le contexte :

La circulaire de rentrée n°2007-011 parue au BO du 18/01/2007 rappelle clairement que les enseignants doivent se concentrer sur le socle commun de la loi Fillon et précise que «la mission générale des groupes d'experts actuellement à l'œuvre est de préparer l'adaptation des programmes à la logique du socle commun».

Pour le traitement de la difficulté scolaire sont préconisés les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative), dans un contexte d'économie de moyens... Les enseignants sont donc invités à se tourner vers les dispositifs extérieurs à l'école puisque le PPRE «précise les formes d'aide mises en œuvre pendant le temps scolaire ainsi que, le cas échéant, celles qui sont proposées à la famille en dehors du temps scolaire» selon les termes du décret 2005-1014 du 24/08/2005.

La circulaire de rentrée rappelle cette année que «d'une manière générale, les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de réseau doivent être en cohérence avec ceux des différents dispositifs développés sur le temps scolaire ainsi que hors temps scolaire, notamment en articulation avec la politique de la ville». Ainsi les missions de l'école se reconfigurent sur le socle commun, et tout ce qui «dépasser» relèverait dorénavant du hors temps scolaire et de la politique de la ville.

La volonté politique de transfert d'une partie des missions de l'école vers les municipalités est confirmée par le décret relatif à l'expérimentation des EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) ; dans la note de présentation du projet de décret, on lit : les dispositifs existants «ne contribuent cependant pas suffisamment à une mise en synergie de l'organisation de l'école et de l'action

des communes. L'expérimentation des EPEP tend à répondre à cette problématique en constituant une personnalité juridique qui associe les élus, les acteurs et les usagers de l'enseignement. Elle devrait permettre de renforcer l'articulation entre les actions en temps scolaire et périscolaire et de coordonner les différentes politiques éducatives, notamment les dispositifs de réussite éducative»...

EPEP : Qu'est-ce que cela changerait ?

Le fonctionnement retenu et les lieux de décisions sont lourds de significations :

Dans sa dernière version le projet de décret ne mentionne plus le conseil d'école, le conseil des maîtres. Ce projet met en place un nouveau conseil (le conseil pédagogique) présidé par le directeur de l'EPEP. Ce directeur «d'un type nouveau» doté d'un statut d'emploi fonctionnel lui attribuant un rôle hiérarchique, organise le conseil pédagogique et prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. Le CA adopte la partie pédagogique du projet d'établissement.

C'est un changement complet du fonctionnement de l'école. Le C.A. est composé de 50 % de représentants des communes, la voix prépondérante du président donne une majorité aux représentants des communes. La composition du CA est très déséquilibrée et renforce le pouvoir des élus locaux. Enfin, le directeur prépare et exécute les décisions du CA...

Les questions essentielles ne sont pas posées : En quoi le statut d'EPEP répond aux besoins des usagers ? En quoi améliore-t-il le fonctionnement du service public d'éducation ? Où est l'intérêt pédagogique, l'intérêt des élèves ?

Pour assurer la réussite de tous nos élèves et la démocratisation de l'école

Le SNUipp F8U, les 8 sections départementales d'Île de France refusent les EPEP qui ne sont en aucune façon une réponse à la transformation nécessaire de l'école pour la démocratisation. Le SNUipp a d'autres propositions à faire :

- Augmentation du temps de concertation.
- Augmentation des décharges de direction.
- Amélioration des bonifications indiciaires des directions d'école.
- Prédominance du rôle du conseil des maîtres.
- Mise en place de maîtres supplémentaires (plus de maîtres que de classes !).
- Création d'emplois statutaires de secrétariat, de bibliothécaires, d'accompagnants de la scolarisation des enfants handicapés.
- Prise en charge par l'école et non par des dispositifs extérieurs (PRE) de la difficulté scolaire, donc développement des RASED.
- Développement des services et structures de soins extérieurs à l'école.
- Amélioration de la formation continue de tous : prise en compte de la dimension collective du travail, de l'animation d'équipe et des processus d'élaboration collective du travail.

Pétition EPEP

An error occurred while printing this page.
Error: **rangecheck** Offending Command: **setcolorspace**
Suggestions:
Value in PostScript file is out of range. Restart your
printer and send document again. Try proof print or
moving some elements off the page.

Mons

L'artic

l'expé

it 2004 autorise

h lieu des vacan-

ces, cet article n'avait été l'objet d'aucun débat avec les parlementaires, pas plus qu'avec les organisations syndicales, les associations des parents, les organisations d'élus.

Plus de deux ans après, toujours sans réelles discussions, le ministère prévoit de publier le décret d'application. La méthode et le contenu du projet ministériel sont unanimement contestés, il ne s'est trouvé qu'une voix au Conseil Supérieur de l'Education pour approuver le projet de texte.

Nous demandons l'engagement d'une large réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des écoles avec les représentants des parents, des élus, des enseignants et des associations.

En attendant et dans ces conditions, il est **inconcevable que soit mise en oeuvre une décision qui ouvre la porte** à un bouleversement du statut des écoles et des personnels, du fonctionnement de l'école primaire et des relations parents/élus/enseignants.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'abandonner le projet de texte EPEP.

Nom	Etablissement	